

agnoscant, agnitosque evitent." Sur quoi Mgr Simor fit ces observations : " Est-ce là le résultat pour lequel se tiennent les conciles ? Se tiennent-ils dans le but de signaler les erreurs et de les signaler à ceux-là seulement qui veulent être sauvés ? Non ; tous les conciles ont porté de véritables condamnations."

Cette déclaration était conforme aux sentiments des Pères assemblés au Vatican. Ils regardaient donc leurs décisions comme créant un devoir pour tous les hommes. Or ce caractère obligatoire doit se retrouver dans tous les jugements définitifs portés dans l'Église sur la doctrine. Ces jugements créent non seulement pour tous les catholiques, mais encore pour tous les hommes, une obligation de se soumettre à ce qu'ils décident.

Cette obligation universelle tient à l'infaillibilité des juges de la foi en matière de doctrine. Les points qu'ils proposent à notre croyance par une définition infaillible sont en effet certainement révélés de Dieu ou liés à la révélation. Or, l'autorité de Dieu qui parle dans la révélation s'impose à tous les hommes. Par conséquent les définitions doctrinales de l'Église obligent ceux-là mêmes qui ne sont pas chrétiens. Leur force obligatoire s'étend donc plus loin que celle des simples lois que les Papes et les conciles portent en vertu de leur autorité disciplinaire, puisque ces lois n'obligent que ceux qui ont reçu le baptême. Nous aurons occasion de revenir sur ce point et d'examiner les rapports du pouvoir législatif et du pouvoir doctrinal de l'Église. Mais, quoi qu'il en soit de ces rapports, il est certain que les définitions doctrinales, et en particulier celles du Vatican, s'imposent à la croyance de tous les hommes.

J. M. VACANT, *Professeur de théologie.*

(*A Suivre.*)

---

## PRONES LITURGIQUES

---

### VINGT-QUATRIÈME INSTRUCTION

#### SOMMAIRE :

- I. Récit évangélique de la consécration.—II. Élévation et adoration de l'hostie.—III. Consécration de l'hostie.—IV. Institution du sacerdoce.—V. Élévation et adoration du calice.—VI. Pourquoi les deux consécérations sont-elles séparées ?—VII. Sentiments qui doivent nous animer au moment de la consécration.

I. Après les prières ferventes qu'il vient de faire, le célébrant, convaincu que Dieu l'a exaucé, et que Jésus Christ, à sa voix, va descendre sur l'autel, change tout à coup de style ; il ne prie plus, il raconte, et s'attachant au récit évangélique, qu'il reproduit presque littéralement, il dit comment le divin Sauveur institua